RENCONTRONS-NOUS !
05 53 45 85 70
CONTACT@ADHENIA-FORMATION.FR

CRÉ@VALLÉE SUD
AVENUE DE BORIE MARTY
24660 NOTRE DAME DE SANILHAC

SIRET : 753 127 398 00026
DÉCLARATION D'EXISTENCE :
72 24 01587 24

SST INITIAL SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Soyez acteur de votre parcours de formation et passez à l'action !

Objectifs

- Le SST doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de son entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.

Compétences développées

Mettre ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail

Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation

Participants: minimum 4 personnes et maximum 10 personnes

Les modalités pédagogiques et techniques s'appuient sur le référentiel national SST de l'INRS, en vigueur et tiennent compte des modifications apportées en période de pandémie Covid 19.
Chaque formation suit un même déroulé pédagogique, validé par l' INRS.

Le formateur alterne les apports théoriques et pratiques par les mises en situations et jeux de rôle. Il utilise le matériel pédagogique nécessaire à l'animation (Ordinateur portable, vidéoprojecteur, Présentation PPT, photos de situations d'accident du travail simulé, photos d'exemple d'action de prévention en situations de travail, vidéos, référentiel INRS-ED 5018, plan d'intervention, Matériels divers pour mises en situation: maquillage, mannequins adultes, enfants, nourrisson, défibrillateur, accessoires et faux outils...)

Durée de formation
2 jours soit 14 heures

Public
Tout salarié souhaitant apprendre les gestes de premiers secours au travail.

Prérequis
Aucun.

Niveau / Certification Obtenue
Formation certifiante.
Certification Sauveteur secouriste du Travail (validité 2 ans)
Carte SST délivrée par adhenia Formation, habilitée INRS.
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis en fin de formation.

Cette formation permet de répondre à l'obligation légale de maintien et d'actualisation des compétences pour le personnel certifié SST et d'éviter une perte de qualification.

Taux de réussite : 100 % (sur les 12 derniers mois, mise à jour le 31 mars 2023)

Type de formation / stage
Présentiel

Intra/Inter

RENCONTRONS-NOUS !
05 53 45 85 70
CONTACT@ADHENIA-FORMATION.FR

CRÉ@VALLÉE SUD
AVENUE DE BORIE MARTY
24660 NOTRE DAME DE SANILHAC

SIRET : 753 127 398 00026
DÉCLARATION D'EXISTENCE :
72 24 01587 24

SST INITIAL SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Le formateur revient sur les expériences des SST. Il réalise des évaluations à partir de simulations d'accident pour permettre de repérer les écarts par rapport aux comportements attendus d'un SST. Une partie de la formation est consacrée à la révision des gestes d'urgence et une autre à l'actualisation de la formation : risques de l'entreprise et modifications du programme élaboré par l'INRS.

Une évaluation certificative est mise en place pour évaluer les compétences:

- Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification SST figurant au document de référence et transcrits dans une grille de certification (document INRS), utilisée lors de chaque formation maintien et actualisation des compétences.
- A l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable au maximum 24 mois est délivré aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du formateur.
- La non-réussite aux épreuves certificatives suivies lors d'une formation maintien et actualisation des compétences (MAC) fait perdre la certification SST.
- De la même manière, dans le cas où ce maintien-actualisation des compétences ferait défaut, le SST perd sa « certification de Sauveteur Secouriste du Travail » à la date de fin de validité de sa carte de SST. A partir de cette date, il n'est plus autorisé à exercer en tant que SST.
- Dans ces 2 cas, il conserve néanmoins son obligation d'intervenir pour porter secours à une personne en danger (art 223-6 du code pénal).
- Afin d'être de nouveau certifié SST, il devra valider ses compétences lors d'une nouvelle session de MAC.

Programme

1. PRESENTATION DE LA FORMATION DE SE SON ORGANISATION

- PRESENTATION DE LA FORMATION DE SE SON ORGANISATION

2. METTRE SES COMPETENCES DE SST AU SERVICE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS SON ENTREPRISE

SST INITIAL SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

- SITUER LE ROLE DU SST DANS L'ORGANISATION DE LA PREVENTION DE L'ENTREPRISE (C6)
- CONTRIBUER A LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS DE PREVENTION (C7)
- INFORMER LES PERSONNES DESIGNEES DANS LE PLAN D'ORGANISATION DE LA PREVENTION DE L'ENTREPRISE DE LA/DES SITUATIONS (S) DANGEREUSE (S) REPEREE (S) (C8)

3. INTERVENIR EFFICACEMENT FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL

- SITUER LE CADRE JURIDIQUE DE SON INTERVENTION (C1)
- REALISER UNE PROTECTION ADAPTEE (C2)
- EXAMINER LA (LES) VICTIME (S) AVANT ET POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION CHOISIE EN VUE DU RESULTAT A OBTENIR (C3)
- FAIRE ALERTER OU ALERTER ENFONCTION DE L'ORGANISATION DES SECOURS DANS L'ENTREPRISE OU L'ETABLISSEMENT (C4)
- SECOURIR LA (LES) VICTIME (S) (C5)
- LA VICTIME SAIGNE ABONDAMMENT
- LA VICTIME S'ETOUFFE
- LA VICTIME NE REPOND PAS ET NE RESPIRE PAS
- LA VICTIME NE REPOND PAS MAIS ELLE RESPIRE
- LA VICTIME SE PLAINT DE MALAISE
- LA VICTIME SE PLAINT DE BRULURE
- LA VICTIME SE PLAINT DE DOULEUR EMPECHANT CERTAINS MOUVEMENTS
- LA VICTIME SE PLAINT D'UNE PLAIT QUI NE SAIGNE PAS ABONDAMMENT

SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES DE L'ENTREPRISE

EPREUVE CERTIFICATIVE

CLOTURE DE SESSION

Informations importantes sur l'évaluation.

- L'évaluation est réalisée par le formateur SST qui a assuré la formation.
- Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail. Ils sont transcrits dans une grille de certification individuelle (document INRS) utilisée lors de chaque formation.

- A l'issue de cette évaluation certificative, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois est délivré aux personnes ayant participé activement

SST INITIAL SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

- Le titulaire du certificat de sauveteur-secouriste du travail, à jour dans son obligation de formation continue est réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1) », conformément à la réglementation en vigueur.
- Le certificat de SST est valable 24 mois maximum (il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en œuvre un recyclage plus fréquent). Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.
- La formation est animée par un formateur certifié par l'INRS, actualisant régulièrement ses compétences techniques et pédagogiques).